

## **Des sans-emploi Ripostent et créent le Réseau Stop Art. 63§2**

**Author :** pirlotraf

**Date :** 4 avril 2014

**On s'y résigne, à la fin du modèle belge de droit aux allocations de chômage. La fin d'un mécanisme de solidarité relativement large, étendu à tous les acteurs d'un mythe « Marché de l'Emploi ». Un leitmotiv qui revient dans les flyers militants comme dans les médias : « Le 1er janvier 2015, 50 000 chômeurs exclus du droit aux allocations ! ». À l'instar de la France et d'autres pays de l'U.E., les Belges vont devoir s'habituer aux termes « fin de droit » et « non-droit ». À C4 aussi, on est quelque peu dépités, voire résignés à la fin d'un modèle... Et certes, on est prêts à aider à tirer sur la corde pour que les gens soient le moins vite possible dans la merde. Mais ce qui nous tarade et nous questionne en priorité, c'est la possibilité de construction d'alternatives. La possibilité d'un nouveau welfare.**

Bien sûr, quand un collectif dit que « notre système – actuel et unique – d'allocations de chômage est digne par son caractère illimité d'être inscrit au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité ! »<sup>1</sup>, le ton semble utopique, anti-historique et provocateur. Mais ça a le mérite d'être offensif et sans concession. Et puis, il y a des élections qui se profilent, le PTB en embuscade, des responsables des communes et des CPAS qui remettent en cause ces exclusions (ou du moins leur coût)... Et des syndicats poussés à l'action par leur base.

Du coup, parce qu'on n'sait jam's, et que l'objectif est clair, commun et symbolique, un réseau tente d'énoncer ensemble : STOP Art. 63§2 ! C'est un peu comme ça que C4 a rejoint le Réseau Stop Article 63§2 dont le lancement officiel est prévu à Liège le 1er avril 2014.

Dès les accords gouvernementaux, fin 2011, alors que tous sont soulagés par l'accord institutionnel enfin conclu, certains s'inquiètent déjà des mesures de rigueur en matière « d'activation des chômeurs ». Des mesures qui entérinent le principe de dégressivité rapide du montant des allocs et organise l'expulsion ou l'exclusion de plusieurs catégories de chômeurs, le tout à travers l'article de loi 63§2.

Alors, on commence à compter. À jauger l'ampleur des dégâts. À comprendre qui sera touché en premier. Un K.O. général. C'est là que se constitue Riposte-CTE (Chômeurs Travailleurs Engagés), un collectif qui se donne plusieurs objectifs et travaille sur plusieurs axes. Dans un premier temps, il faut informer sur les nouvelles mesures et leurs conséquences, et se livrer à un travail d'expertise et contre-expertise. Riposte-CTE donne alors une série de séances d'infos un peu partout. Arrive très vite la nécessité de lancer une dynamique de mobilisation, et ce n'est pas simple ! Parallèlement, Riposte-CTE s'attache à la construction d'un discours original et d'alternatives. Le champ du collectif ne se limite pas aux exclusions mais aussi, plus largement, aux politiques de contrôle et de dégressivité. Et surtout, à Riposte-CTE, on croit à l'énorme richesse sociale produite par les sans-emploi et autres banlieusards du travail salarié.



Aujourd'hui, Riposte-CTE s'associe à un réseau plus large : milieu associatif et syndicats (surtout leurs Travailleurs Sans Emploi). Au-delà d'éventuelles divergences, le Réseau Stop Art.63§2 se concentre sur une revendication commune : le retrait de l'article 63.2 avant son application en 2015.

Cette plate-forme remet en cause l'absurdité économique d'une mesure qui ne créera aucun emploi (excepté au sein de l'Onem), stigmatisera une partie de la population et dressera les travailleurs les uns contre les autres. Elle revendique le droit de choisir librement un emploi – même en temps de crise, la suppression des contrôles de disponibilité – alors qu'il n'y a que 70 000 emplois offerts mensuellement pour quasi un million de Belges hors du plein-emploi. Elle réclame enfin la suppression de l'art. 63§2. « À l'obligation de chercher du travail, on substitue aujourd'hui l'obligation d'en trouver », peut-on lire dans son Appel <sup>2</sup>. Du pur cynisme, au vu de l'organisation socio-économique actuelle...

## **ENTRETIEN AVEC SEBASTIEN, JEFFREY et THIERRY, membres de Riposte-CTE et du Réseau Stop Art. 63§2**

**Sébastien** a la trentaine et est menacé par la vague d'exclusion du 1er Janvier 2015. **Jeffrey** a 27 ans et s'il n'est pas menacé d'exclusion à court terme, ses cadres professionnel et personnel impliquent pour lui une dégressivité des allocs. **Thierry** est chômeur de longue durée, travailleur socioculturel et militant ; parce qu'il a cinquante-cinq ans, il n'est plus

directement menacé par les contrôles et l'exclusion, mais bien par la dégressivité.

**Thierry** D'abord, nous ne sommes pas seulement un collectif de victimes des nouvelles mesures. Riposte CTE (chômeurs travailleurs engagés) est un collectif de travailleurs avec et sans emploi. Parce que tout le monde est concerné. L'attaque contre les chômeurs, c'est aussi une attaque contre tous les travailleurs. Tout ça fait partie d'un modèle global de régression sociale qui nous mène à une société divisée et inégalitaire. Mais nous rejetons une posture victimaire et misérabiliste. Au contraire, nous défendons la figure du chômeur comme créateur de richesses.

L'article 63 a été voté direct fin 2011, sans passer par le Parlement ! Riposte-CTE est né en 2012. Au bout de quelques mois, on était plusieurs à constater le peu de réaction syndicale face à toutes ces attaques en règle contre les chômeurs. À partir de là, il fallait bouger, informer, mobiliser et former de façon autonome, sinon...

**Sébastien** J'ai reçu un flyer de Riposte-CTE devant l'Onem fin 2012. Concerné de près, je me suis vite retrouvé à un point-rencontre dans une assos et puis sur des actions de terrain.

**Jeffrey** Moi, c'est en regardant un débat du dimanche de la Rtbf sur le chômage que je les ai connus ! Dans le débat de charretiers habituel, la seule voix alternative qui s'élevait était celle d'un gars de Riposte-CTE, développant des analyses intéressantes autour d'un problème qui me touchait.

**Thierry** C'est un travail de fourmi depuis deux ans, qui demande une énergie folle et parfois pour pas grand-chose. Mais quand même, je crois qu'on est arrivé à porter une parole originale sur la place publique. On est tous différents : âges, parcours, formations politiques. Un petit noyau, certes, mais qui porte ses fruits. On commence à être reconnus, respectés et entendus dans les milieux associatifs et syndicaux. Aujourd'hui, tous les partis ont été amenés à se positionner sur l'article 63§2 ; nous y sommes peut-être pour quelque chose. C'est pourquoi on se lance maintenant dans ce Réseau Stop Art. 63§2 pour peser encore plus, autour d'une revendication précise : le retrait de cet article qui organise les exclusions.

**Sébastien** Notre travail est dur, modeste, mais participe à un mouvement. Les échéances approchent et les gens se rendent compte de ce qui va leur tomber sur la gueule. Même si beaucoup ne sont pas encore au courant...

**Jeffrey** Je sais pas si c'est intéressant de se questionner sur l'impact de Riposte-CTE. L'important, c'est que ça avance. Au-delà des revendications contre tel article ou la dégressivité, on aimerait développer un discours et des alternatives plus en profondeur, plus novatrices par rapport au capitalisme et au travail. Beaucoup de gens à nos côtés dans les manifs syndicales sont encore fort marqués par l'idéologie de l'Emploi et le discours dominant. On a parfois l'impression de ne pas parler la même langue ! Et plus on s'informe et se forme, plus on se sent marginal. La gauche demande aux patrons de nous créer des emplois. Nous, on réclame le droit de créer nos propres activités, de manière autonome, en-dehors du régime salarial. Le fonds de commerce des syndicats, c'est le travail, c'est normal, mais ils devraient plus prendre en compte les richesses culturelles, sociales et économiques créées en-dehors de

l'emploi.

**Sébastien** Comme les GAC...

**Jeffrey** Ou les centres culturels autogérés !

**Thierry** Mais il y a aussi dans les syndicats des gens qui défendent farouchement les droits des sans-emploi. Il y a de récents appels syndicaux où on ne parle que de droit au chômage et pas de droit à l'emploi. Le travail qu'on fait dans la vie ou sur notre site, c'est de « casser la parole interdite, autoriser une réflexion qui sorte des cadres et des tabous socio-économiques ». Sur le site, on a envie de montrer des témoignages de gens qui vont être virés, en insistant sur l'effet que ça aura sur leur quotidien, leur inventivité, leur désir de vivre, de partager et de produire autrement. En attendant, la reconnaissance de ce qui existe en-dehors de l'emploi, elle se fait par la sécurité sociale. Nous avons un modèle unique en Belgique. Et l'attaque subie est sans précédent. C'est pourquoi la bataille est importante. Parce que ce qu'on veut nous imposer nie toute possibilité de salaire social. Si on t'expulse à trente-trois ans, c'est pas pour ça que tu deviens improductif à trente-trois ans ! Pour toutes ces raisons, il serait temps qu'on engrange un succès.

**Jeffrey** Plus encore que l'attaque d'un point de vue économique, c'est celle d'un point de vue idéologique qui me fait peur. On fait de tout chômeur un parasite, on nous dresse les uns contre les autres, et ça marche. Mais il n'y a qu'un boulot pour sept demandes ! Dans ces conditions, je comprends qu'on ne cherche plus d'emploi et/ou refuse des conditions de travail inhumaines.

**Sébastien** Que fera-t-on si l'article 63§2 passe ? Ce sera une défaite. Mais notre discours est bien plus large. Les chômeurs seront encore plus stigmatisés. Et il faudra encore plus les défendre. Un réseau de résistance se sera formé, on continuera.

**Thierry** Quelle que soit l'issue de la bataille, on se battra encore pour faire dérailler une logique de plus en plus assurantielle, contraire aux politiques de solidarité originelles. Le droit à un revenu de remplacement, à un salaire de base, doit être inconditionnel, non lié à tes statuts ou aux cotisations que tu as versées. À travers nos formations, avec Bernard Friot notamment, nous réfléchissons à des propositions d'un revenu social garanti sans détricoter la Sécu. Au contraire, on l'étendrait, en reconnaissant la valeur ajoutée créée hors de l'emploi, à travers un revenu de base financé en priorité par les entreprises. C'est sûr, les luttes autour du chômage ne font que commencer.

**Jeffrey** Le retrait de l'art.63§2, c'est d'abord symbolique. Mais son existence est révélatrice du climat et des politiques vers lesquelles on va et que je refuse.

**Thierry** Je ne crois pas qu'il faille attendre le couperet du 1er janvier pour mobiliser. On connaît trop de gens, potentiellement militants, qui sont déjà tellement dans la débrouille économique aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'on sera encore plus dans la merde qu'on bougera plus ! Le mois de mai va être décisif. Les syndicats vont-ils réellement ou non se lancer dans la bataille pour défendre les droits des chômeurs ? Et nous, avec Riposte-CTE, avec le

Réseau Stop art. 63§2, on est justement là, mobilisés, pour que les syndicats et la société dans son ensemble relaient nos positions.